

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/04/2010

Date de la convocation:

31/03/2010

Date d'affichage:

01/04/2010

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 58

L' an 2010 et le 12 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BERTRAND Jean-Louis, GACKEL Didier, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MESSMER Jean-Marc, ROBINEAU Pascal, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. GOETZ Joseph.

Réf : 042.2010

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 1

Abstentions : 4

Mention exécutoire : Non

042.2010 : Affectation de résultats 2009 : budget annexe « bâtiments d'activités ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les reprises anticipées des résultats 2009 dans les budgets 2010,

Vu les budgets 2010,

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

VU le compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » de l'exercice 2009 présentant

un résultat d'investissement déficitaire de

295 812,97 €

un résultat de fonctionnement excédentaire de

239 537,84 €

VU la délibération n°032/2010 du conseil communautaire du 12 avril 2010, approuvant le compte administratif du budget annexe « bâtiments d'activités » 2009,

CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 295 812,97 € à la section d'investissement et d'affecter 239 537,84 € comme suit :

239 537,84 € à la section d'investissement
0,00 € à la section de fonctionnement
au budget annexe « bâtiments d'activités » 2010,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, une voix contre et quatre abstentions :

- d'approuver la proposition du président ;
- d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 295 812,97 € à la section d'investissement
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 239 537,84 € comme suit :
239 537,84 € en section d'investissement
0,00 € en section de fonctionnement
au budget annexe « bâtiments d'activités » 2010.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

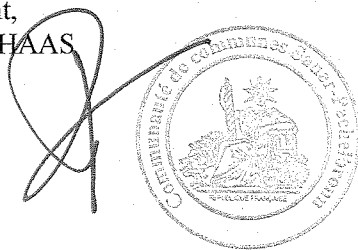
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/04/2010

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

